

Plaintes

Sur les 48 plaintes reçues pendant l'année par les deux commissaires au sujet du Ministère, 41 ont été présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Parmi ces plaintes, 6 (par rapport à 24 l'année précédente) portaient sur des retards. Après enquête, 28 des plaintes concernant l'accès à l'information ont été considérées comme réglées, 8 ont été jugées sans fondement et il y a eu 7 désistements.

Affaires portées devant la Cour fédérale

En 2001-2002, aucune nouvelle demande n'a été déposée en vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'accès à l'information*. Toutefois, 4 demandes étaient encore à l'étude.